

Pôle Sports

Le **Pôle Sports** regroupe l'ensemble des actions et activités sportives pratiquées au sein de Sciences Po Bordeaux. Ces actions intègrent naturellement la pratique sportive obligatoire inscrite dans le cadre des parcours de formation mais également les pratiques de loisir et de découverte ainsi que la pratique compétitive.

Sciences Po Bordeaux est le seul établissement d'enseignement supérieur bordelais où le sport est obligatoire et totalement intégré au système d'évaluation durant la totalité du cursus. Que vous soyez un sportif confirmé ou pratiquant occasionnel, un vaste choix d'activités vous est proposé.

La pratique d'une activité physique et sportive est valorisée par une note à la fin de chacune des années d'étude. La non-validation des enseignements de sport peut se traduire par un redoublement voire un ajournement définitif.

Les étudiants devront choisir une discipline parmi celles proposées sur la liste éditée en début d'année. Seules les activités figurant sur cette liste sont acceptées pour la notation de fin d'année.

Les cours sont encadrés par des enseignants des universités bordelaises, des enseignants vacataires recrutés par Sciences Po Bordeaux et des intervenants du secteur associatif régional.